

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	55 (1963)
<b>Heft:</b>	2
 <b>Artikel:</b>	Le syndicalisme français et sa raison d'être
<b>Autor:</b>	Bothereau, Robert
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-385271">https://doi.org/10.5169/seals-385271</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le syndicalisme français et sa raison d'être

Par *Robert Bothereau*,  
secrétaire général de la CGT Force ouvrière

A part quelques îlots d'apparente tranquillité – dont la Suisse nous offre un heureux exemple – il nous faut constater que presque toutes les nations du globe sont en état de mue.

On pourrait noter aussi bien les modifications profondes qui bouleversent le tiers monde décolonisé que les remous agitant actuellement le bloc communiste, que les équilibres laborieusement recherchés par les pays de l'univers démocratique.

Si tant est que ce remue-ménage ait un sens, on en trouverait certainement la ligne de force dans l'espèce de conjonction qui tend à s'établir, malgré cahots et accidents, entre les formes de civilisation de l'Est et de l'Ouest considérées jusqu'ici comme opposées.

Une conjonction donc, vers un lieu de rencontre sûrement encore lointain, dont le moteur n'est autre, en dernière analyse, que l'énorme poussée des techniques qui submergent les sociétés modernes et les conduisent à une allure sans cesse accrue à des modes d'organisation sociale imposant partout la primauté de la collectivité sur l'individu qu'elle absorbe et annihile.

Sans doute faut-il avoir cela présent à l'esprit pour peu qu'on veuille se livrer à quelque analyse que ce soit du tréfonds d'une quelconque situation nationale. Et il convient d'en tenir compte en ce qui concerne la France plus que tout autre pays, parce qu'à l'intérieur même de ses frontières se conjuguent depuis longtemps, sans qu'elles en aient claire conscience l'une et l'autre, les forces idéologiques du communisme militant et un développement poussé des techniques modernes. Le gaullisme, duquel on dit tant de choses vraies ou fausses – vraies et fausses à la fois – vient là-dessus jouer bien curieusement et tout aussi inconsciemment un rôle de catalyseur.

Voyons l'état présent des choses. Qui dirait par exemple avec certitude si l'existence en France d'un très large secteur nationalisé dans les productions énergétiques, les transports publics et la banque, ou encore le fait que l'économie française soit planifiée, fût-ce de manière « souple », qui dirait si cela constitue en définitive une barrière à une collectivisation intégrale de notre système économique et social, ou bien si cela, au contraire, en est l'amorce et le tremplin ? La seule vérité qui me paraisse incontestable est en l'occurrence que, sans nos nationalisations et notre planification – voulues par le syndicalisme libre et « réformiste » – qui ont apporté des tempéraments aux excès et aux erreurs du libéralisme, celui-ci aurait depuis longtemps et sans autre transition fait place à un

régime qui, sous couvert d'en corriger les abus, se serait situé à son opposé le plus catégorique.

Voilà pour les fondements de l'économie française. Quant à notre système politique de l'heure présente, il se situe, dans la pratique, entre les règles de fonctionnement d'une démocratie parlementaire dont la France avait naguère l'habitude – et dont elle s'est partiellement détachée ces dernières années pour des quantités de causes – et un autoritarisme sans doctrine mais non sans danger. En vérité donc, l'état moyen, entre libéralisme et organisation, qui est celui de notre économie trouve désormais son double, plus que son support, dans le régime bâtard et que je viens de dire de nos institutions politiques.

Sans doute peut-on rappeler que nous en sommes arrivés là sur le plan politique comme à une étape d'une lutte de plus en plus serrée ayant mis aux prises durant de longues années les trois grands groupes de nos forces nationales: les démocrates au centre, le communisme sur une aile, et sur l'autre une droite multiforme aux étiquettes changeantes. Cette longue lutte devint de plus en plus brutale à mesure que nous assaillaient les problèmes. L'« affaire algérienne » fut le choc qui, en 1958, fit toucher les épaules à la démocratie traditionnelle. Et depuis cette lutte se poursuit, le gaullisme étant au pouvoir.

Nul donc, de qui nous observe de l'étranger, ne saurait être surpris, sachant cela, que le peuple de France, c'est-à-dire nous tous, citoyens et militants, nous nous interrogions sur le sort auquel l'avenir nous destine. Et nul de nos amis de l'étranger ne peut être étonné si, dans ces conditions de lutte permanente sur tous les fronts, les vues ne sont pas concordantes en tout point entre ceux qui, héritiers du passé démocratique, ne peuvent se satisfaire du présent, qui scrutent et craignent l'avenir et s'efforcent de le préparer.

Déjà cependant ceux que nous sommes devraient être d'accord sur un point, à mes yeux fondamental. C'est que le gaullisme est un phénomène nécessairement limité dans l'espace et dans le temps, qui ne serait rien ou Dieu sait quoi sans l'homme à qui il doit son nom, tandis que le communisme, lui, est une vraie organisation appuyée, propulsée, d'horizons internationaux. Voilà pourquoi, nonobstant le triomphe actuel du premier, on devrait craindre plus encore la venue du second. Les opinions en cette affaire sont fort partagées entre ceux qui pensent que le régime actuel constitue un barrage au communisme, ceux qui croient que son autoritarisme est la meilleure préparation qui puisse être pour les esprits à une acceptation d'un système totalitaire, et ceux – car il s'en trouve, quoique cela puisse surprendre – qui pensent s'allier avec le communisme pour faire échec à l'Etat gaulliste.

Mais notre véritable problème bien sûr est de revivre, ou de survivre, entre les deux.

C'est alors que le syndicalisme perçoit les responsabilités qui, dans cela, lui incombent.

Difficile jeu d'équilibre, tout en nuances, trop subtil sûrement pour être facilement compris de nos camarades étrangers.

Ainsi, le syndicalisme doit-il se pointer en avant? Se laisser pousser à des prises de responsabilités plus larges, dans ses participations à la marche du système, que celles qu'il détient actuellement et dites plus haut dans la gestion des secteurs nationalisés et dans les instances de la planification, ou encore déjà dans cette assemblée constitutionnelle qu'est le Conseil économique et social?

On sait qu'il nous est offert de participer, par ce qu'on appelle ici maintenant des « tables rondes », à une entreprise de répartition des revenus et des salaires. Mais que nous avons repoussé l'offre, estimant qu'en ce domaine des rémunérations c'est à l'action syndicale de s'exercer dans les industries et dans les entreprises et non au syndicalisme confédéral de s'engager au sommet dans un système de distribution autoritaire.

On sait aussi que l'idée est dans l'air d'une refonte du Conseil économique et du Sénat, par quoi de plus larges responsabilités gestionnaires seraient sans doute offertes au mouvement syndical.

Mais peut-il se prêter à cette expérience et peut-être à cette aventure, s'engager vers cela qui lui paraît être offert, au risque de précipiter quelque avancée d'un certain corporatisme dont le gaullisme pourrait s'entacher, au risque aussi d'aller par ce même élan de participations nouvelles et plus accentuées à une systématisation de l'organisation économique dans quoi il risquerait de perdre en fin de compte et sa personnalité et son libre arbitre?

On comprendra combien est inconfortable la posture d'un syndicalisme à qui le pouvoir pourrait offrir plus de participations pour les sommets de l'organisation, cependant que rien n'assure que ce même pouvoir ne rêve pas de formes de liaisons sociales qui, dans les entreprises, passerait hors des organisations syndicales.

Mais, au vrai, qu'est le syndicalisme en France, sinon l'éventail de plusieurs confédérations, la libre qui est la nôtre à Force ouvrière, la chrétienne CFTC et la CGT communiste? Comment, dans de telles conditions, créer un « front » ou un « cartel », ou telle autre forme « unie et démocratique », entre ceux qui sont libres et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui veulent la pérennité des institutions de la démocratie et ceux dont les visées sont autres?

Sur l'échiquier complexe du corps social français, il n'est à mon avis qu'une façon de tenir et de préparer les renouveaux, c'est avant tout de rester soi-même. C'est vrai pour le syndicalisme, que tout louvoiement rendrait facilement vulnérable. C'est en tout cas la leçon que nous tirons des récents événements électoraux où les

« partis de jadis » ont par eux-mêmes, à notre avis, contribué à leur défaite parce qu'ils ont cru devoir se cartelliser quand de Gaulle les a montrés du doigt au corps électoral.

Les données de la situation française sont telles que les formations syndicales doivent, si elles veulent pouvoir agir utilement au plus près des périls, conserver leur libre arbitre et leur pleine autonomie d'action. Ce qui, évidemment, n'interdit pas qu'elles coordonnent parfois leurs positions entre confédérations libres, comme elles le firent à l'heure du plein danger OAS (Organisation de l'armée secrète, devenue le CNR de Bidault).

Ne sont respectés et respectables et ne peuvent prétendre triompher que ceux qui, d'abord, respectent et affirment leur propre personnalité.

## Le régime des salaires

Au cours d'une réunion syndicale, un participant a exprimé le vœu d'avoir une comparaison des salaires moyens en France et en Suisse. Nous publions par conséquent les informations qui nous parviennent aimablement du secrétariat de la CGT Force ouvrière de Paris concernant le régime des salaires en France, avec en annexe un tableau des rémunérations, selon leurs qualifications, des hommes et des femmes dans les différentes activités économiques. Nous reproduisons également en annexe un tableau des gains horaires moyens des ouvriers suisses par branches professionnelles et qualifications de 1958 à 1961. Il est nécessaire de rappeler qu'au cours du change le franc français est évalué à 89 ct. suisses. Nous conseillons d'ailleurs à nos lecteurs de n'accorder à ces informations chiffrées qu'une valeur relative. Elles permettent de constater qu'avec des moyens souvent différents les organisations syndicales des deux pays ont abouti à des succès notables dans l'amélioration générale des moyennes de rémunération.

Réd.

### *En France*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives, les salaires sont librement discutés soit individuellement entre employeur et salarié, soit collectivement entre organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

Mais les discussions de salaire dans le cadre des conventions collectives sont généralement limitées à la fixation de barèmes minimums garantis, lesquels, accumulant les retards, comportent des disparités importantes avec les salaires effectivement pratiqués, cela notamment en vertu du jeu de l'offre et de la demande, favorable à certaines catégories d'ouvriers qualifiés en pénurie sur le marché de l'emploi. Les disparités entre salaires conventionnels et salaires réels, dans la métallurgie en particulier, sont souvent de 25 à 30%.